Nations Unies S/PV.4979



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4979e séance

Jeudi 27 mai 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Akram	(Pakistan)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Constantino
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. De Palacio
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

04-36660 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Arnault à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Je lui donne à présent la parole.

M. Arnault : Puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole devant le Conseil, je voudrais commencer par le remercier très chaleureusement de la confiance qu'il m'a manifestée en avalisant la décision du Secrétaire général de me nommer son Représentant spécial pour l'Afghanistan et le remercier également de l'appui très fort qu'il a donné à l'extension du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan dans sa dernière résolution sur ce sujet, la résolution 1536 (2004).

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Quelques mois nous séparent de la tenue des élections nationales, qui marqueront la fin du Gouvernement de transition. Je voudrais par conséquent axer mon exposé sur les principaux défis auxquels le pays est confronté dans la préparation de cet événement. Pour respecter les modalités de présentation des exposés précédents devant le Conseil de sécurité, et étant donné l'impact considérable des conditions de sécurité sur le processus politique, je voudrais commencer mon exposé par un examen de la situation en matière de sécurité dans le pays.

Dans son dernier rapport sur l'Afghanistan au Conseil de sécurité en mars dernier (S/2004/230), le Secrétaire général a fait observer que l'insécurité en Afghanistan suivait toujours un schéma bien connu. Preuve en est la carte de sécurité des Nations Unies la plus récente, où peu de changements ont été observés dans l'identification des provinces à faible, moyen et haut risque. À l'intérieur de ce schéma, la situation a toutefois évolué de façon négative, ces derniers mois, dans les zones à risque – et surtout dans le sud – avec une augmentation tangible du nombre d'incidents et du nombre de victimes qui en résultent.

Cette augmentation correspond à la recrudescence des attaques par des extrémistes au printemps dernier, à laquelle s'attendait la Coalition. Le mode de fonctionnement – des forces antigouvernementales opérant par petits groupes de 10 à 20 hommes prenant pour cible la police afghane, l'Armée nationale afghane, l'administration civile, des organisations non gouvernementales et des représentants du Gouvernement – confirme également le changement observé l'an dernier dans la stratégie des Taliban et d'autres groupes. Selon la Coalition, divers groupes extrémistes sont impliqués, notamment des Taliban qui opèrent dans le sud, des combattants étrangers dans le sud-est et Hezb-i-Islami/Hekmatyar dans l'est.

Dans le même temps, la prudence s'impose lorsqu'il s'agit d'établir les responsabilités pour les

événements ayant eu lieu dans le sud, l'est et le sud-est. La violence liée au trafic de stupéfiants est un important facteur d'insécurité. Beaucoup tiennent les milices combattant les Taliban responsables du pourcentage élevé d'incidents dans les zones où elles opèrent. Récemment, il s'est avéré qu'une attaque perpétrée contre une mission d'évaluation électorale dans le sud-est avait été organisée par le commandant de la brigade frontalière locale, peut-être en rapport avec des activités criminelles. En outre, dans le cadre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) en cours, des alertes ont été lancées, selon lesquelles des commandants visés par les programmes de DDR seraient impliqués dans des incidents visant à créer un sentiment de vide en matière de sécurité.

Nombre de ces facteurs se retrouvent dans d'autres régions du pays. Notamment, la province de Farah est devenue de plus en plus instable en raison de rivalités entre factions locales. Dans le nord et le nord-est, les graves tensions existant entre les factions Jumbesh et Jamiat persistent suite aux affrontements qui ont eu lieu en mars dans les provinces de Faryab et de Balkh. Toutefois, le déploiement dans ces régions et à Herat de la nouvelle armée afghane a eu un effet stabilisateur et a permis d'empêcher une explosion de la situation.

À Kaboul, même s'il n'y a pas d'attaques-suicide, comme celles dirigées contre les deux patrouilles de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) l'hiver dernier, une autre patrouille de la FIAS a fait l'objet, la semaine dernière, d'une attaque à la roquette, causant la mort d'un soldat norvégien. Avant cela, une grenade a atterri sur le siège de la FIAS, heureusement sans causer de mort. En outre, ces dernières semaines, les découvertes par la FIAS de caches d'armes se sont multipliées, et de multiples signes d'une recrudescence des activités antigouvernementales sont apparus, indiquant que ce regain de violence observé dans la quasi-totalité du pays au printemps dernier pourrait gagner la capitale.

La communauté humanitaire maintient un profil bas dans les régions à forte insécurité afin de réduire sa vulnérabilité, mais le processus d'inscription des électeurs en progression, et sur lequel je reviendrai plus tard, a été affecté par l'augmentation générale des incidents. Jusqu'à présent, quatre attaques ont visé les équipes d'inscription, dont une au moyen d'engins explosifs improvisés – une dans le sud, une dans le nord-est et deux dans l'est, heureusement, dans chacun des cas, sans causer de mort. De plus, des attaques à la grenade ont eu lieu dans la province de Wardak et, la semaine dernière, deux engins explosifs improvisés ont été trouvés à Logar, près d'un bureau d'inscription. Toutefois, on ignore toujours si ces attaques ont pour cible le processus électoral en lui-même ou si elles visent, comme bien d'autres attaques similaires, des cibles gouvernementales.

Le niveau d'opposition violente au processus électoral est encore difficile à juger, mais, bien sûr, des précautions sont en train d'être prises vu que le processus d'inscription s'étend à présent aux zones rurales. Une coordination étroite a notamment été mise en place avec les forces de la coalition. Le déploiement d'une nouvelle unité des Marines des États-Unis à Uruzgan et Zabul a permis au processus d'inscription de s'implanter dans des zones qui jusqu'ici sont interdites aux agents internationaux. La Coalition a réorganisé ses forces en trois commandements régionaux qui couvrent l'ensemble du territoire et qui sont en liaison avec les autorités électorales pour permettre le déroulement du processus d'inscription.

J'en arrive maintenant à l'inscription des électeurs et au processus électoral. En avril, le processus d'inscription s'est achevé dans les huit grandes agglomérations et est entré dans sa deuxième et dernière phase, qui doit couvrir le reste du pays au cours des prochains mois. La deuxième phase a commencé avec l'ouverture de 160 bureaux début mai, et nous comptons à présent près de 600 bureaux dans 31 des 34 provinces, avec plus de 1 000 équipes d'inscription opérant simultanément.

Depuis le début du mois de mai, il y a environ un million d'électeurs inscrits, ce qui porte le nombre total d'électeurs inscrits à 2,7 millions. Contrairement aux attentes, la participation des femmes n'a pas chuté bien que le processus d'inscription ait été étendu au-delà des grandes agglomérations.

Après une lente progression entre décembre et mars, l'inscription des femmes s'est accélérée ces deux derniers mois, pour représenter maintenant entre 37 et 38 % des inscriptions pour ladite période. Toutefois, il faut également tenir compte du fait que les femmes sont toujours fortement sous-représentées dans le processus d'inscription dans le sud-est et l'est, où les femmes représentent moins de 30 % des inscrits.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, grâce au soutien actif de la Coalition, les provinces à haut risque d'Uruzgan et de Zabul, interdites aux organismes internationaux depuis deux ans, sont désormais ouvertes au processus d'inscription sur les listes électorales, même si ce n'est qu'à une échelle réduite, et nous espérons étendre, dans les prochains jours, le processus aux autres provinces à haut risque de Nuristan et de Paktika.

Pour atteindre les objectifs fixés concernant les inscriptions sur les listes électorales, il est envisagé d'étendre encore le processus sous peu et l'on passerait ainsi de 600 bureaux actuellement à environ 800 d'ici le 1er juin. Cela est nécessaire pour que le processus d'inscription des électeurs atteigne le rythme de croisière minimum exigé d'au moins 75 000 inscriptions par jour.

Bien que le processus soit bien entamé, un certain nombre de préoccupations demeurent, dont je voudrais informer le Conseil. J'ai déjà évoqué le problème de la sécurité et la nette possibilité que l'insécurité puisse conduire à un niveau d'inscription insuffisant dans certaines provinces. Les chiffres aujourd'hui sont révélateurs : dans l'ensemble, les neufs provinces du sud et du sud-est ne représentent que 12 % des électeurs inscrits. Si cette tendance venait à durer, elle donnerait jour à un autre problème, à savoir, le déséquilibre dans les taux d'inscription entre les diverses provinces. En dernière analyse, le faible taux d'inscription dans une province par rapport à une autre ne devrait avoir qu'un effet très limité sur les résultats des élections à la Chambre basse, puisque le nombre de sièges attribués pour une province donnée sera calculé en fonction du nombre d'habitants et non en fonction du nombre des inscrits. En revanche, le taux d'inscription pourrait favoriser la perception selon laquelle certaines parties du pays ont été, peut-être même de manière délibérée, privées du droit de vote. Il importe donc de donner aux zones peu sûres du sud la même chance de participer au processus électoral.

Un autre problème a trait au fait de déterminer les chiffres de la population eux-mêmes. En fait, en vertu de la nouvelle Loi électorale, les chiffres qui seront utilisés pour définir le nombre de représentants par province reposeront sur une enquête qui est actuellement effectuée par le Bureau central des statistiques. Malheureusement, et une fois de plus en raison du niveau d'insécurité, il semble désormais probable que l'enquête ne sera pas menée dans les provinces de Zabul, d'Helmand, de Paktika et d'Uruzgan, ou seulement de manière très partielle. Compte tenu des tendances identifiées sur l'ensemble du pays, les experts en recensement continuent toutefois de penser qu'ils seront en mesure de donner des chiffres assez fiables pour ces quatre provinces, mais, une fois encore, le caractère sensible de tous les problèmes liés à la représentation fait que l'absence d'enquête devrait aussi avoir pour effet d'alimenter la suspicion déjà créée par les faibles taux d'inscription.

Le troisième défi est, bien entendu, le financement. Le processus même d'inscription des électeurs est pratiquement entièrement financé, puisque seuls 2,6 millions de dollars manquent encore; en revanche, les élections, elles, ne sont que partiellement, voire très partiellement, financées. À ce jour, les chiffres sont les suivants : sur les 107,8 millions de dollars nécessaires pour assurer les élections présidentielles et parlementaires ainsi que les inscriptions et le scrutin à l'étranger, ainsi que la sécurité, seulement 66,1 millions ont été promis lors de la Conférence de Berlin en avril, dont pour l'instant 27,7 millions uniquement sont garantis. Cette situation pose un grave problème concernant le vote des réfugiés, point sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Après de longs débats au sein du Cabinet et de l'Organe mixte d'administration des élections, la Loi électorale a été parachevée. Le principal sujet de débat actuel est le rôle des partis politiques durant les élections transitoires. Puisque le recours au principe « un électeur, une voix » n'était pas possible pour l'ensemble des 240 sièges que comptera la future Chambre basse, du moins pour le Gouvernement transitoire, le système électoral qui vient d'être adopté repose sur la création de circonscriptions comptant plusieurs membres en fonction de la délimitation des provinces actuelles.

Pour promouvoir la démocratie multipartite, certains ont préconisé d'encourager les partis politiques existants à servir d'intermédiaires entre les électeurs et leurs représentants au Parlement en créant des listes issues des partis. D'autres défendent avec force le fait que le système électoral ne devrait pas reposer sur les partis politiques, qui continuent d'avoir une image largement négative dans l'opinion publique, et devrait, au contraire, encourager les relations directes entre les électeurs et leurs représentants au Parlement. C'est ce dernier point de vue qui l'a emporté, et la loi actuelle place les représentants des

partis politiques et les candidats indépendants sur un pied d'égalité. Le système choisi, celui du vote unique non-transférable, a le mérite d'être simple à expliquer et relativement simple à appliquer, mais il tend aussi à distribuer les voix de manière assez large entre les candidats, risquant, par conséquent, d'entraîner une représentation très fragmentée au sein du Parlement. Afin d'essayer de pallier cet inconvénient, certaines exigences ont été introduites dans la Loi en ce qui concerne la nomination des candidats, dans l'optique d'atténuer le problème de la fragmentation. Pour ce qui est de la représentation des femmes, la Loi électorale garantit, conformément aux exigences constitutionnelles, qu'en moyenne, deux femmes par province seront élues à la Chambre basse en attribuant automatiquement aux candidates qui obtiennent les meilleurs résultats les sièges prévus aux termes des quotas par province.

Je voudrais maintenant dire quelques mots maintenant sur les élections locales et sur la participation des réfugiés aux élections. En février de cette année, il a été convenu que les élections qui se tiendraient en septembre ne concerneraient que les élections à la présidence et celles à la Chambre basse. Il a été décidé que les élections locales auraient lieu de manière échelonnée sur une période de six mois et que la Chambre haute serait intégralement constituée peu de temps après. Il s'avère qu'il s'agit là d'une sage décision, puisque les différends concernant la délimitation des districts, à l'évidence une condition sine qua non de la tenue d'élections locales, ne sont toujours pas totalement réglés et que cela risque de prendre encore pas mal de temps.

J'ai évoqué brièvement la question de l'inscription sur les listes électorales et du vote pour les personnes vivant à l'étranger. L'on espère qu'une décision finale sera prise prochainement par les autorités électorales, en consultation avec le Gouvernement central. Nul doute que la participation des réfugiés aux élections à venir est importante, mais il faut comprendre qu'en l'occurrence les défis sont considérables. En fait, avec pour objectif de permettre à plus de 2 millions de réfugiés de prendre part au vote, il s'agit de la plus vaste opération de vote à l'étranger jamais entreprise dans un contexte d'après-guerre.

À Berlin, nous avions présenté à la communauté internationale une facture s'élevant à 37,6 millions de dollars pour réaliser l'inscription sur les listes et le vote en Iran et au Pakistan. Certains donateurs se sont inquiétés de ce montant élevé, en particulier s'il ne couvrait que l'élection présidentielle, ce qui est le choix du Cabinet. De concert avec la Commission électorale afghane, nous avons examiné des options moins coûteuses, mais celles-ci soulèvent certains problèmes de crédibilité, en particulier là où l'identification des personnes admises à participer au scrutin pose des difficultés. Une fois de plus, nous espérons qu'une solution remplissant les normes électorales et octroyant le droit de vote à la grande majorité des réfugiés sera bientôt trouvée.

Je voudrais ajouter quelques mots concernant les partis politiques, qui sont à l'évidence des acteurs clefs du processus électoral. L'enregistrement des partis politiques a été lent et difficile. Cela a été dû, en partie, au fait que la Loi sur les partis politiques avait pour but, de manière compréhensible, de restreindre le droit de fonctionner légalement aux groupes n'entretenant aucune relation avec des organisations militaires. Mais ce critère s'est avéré très difficile à appliquer – et nous devons nous rappeler qu'en fin de compte les principaux partenaires du Gouvernement de coalition sont, ou ont été, en fait, eux-mêmes à la tête d'organisations politiques ou militaires. À ce jour, 16 partis ont été enregistrés, sur les 48 ayant fait la demande. Nous continuons d'encourager les donateurs à offrir aux partis enregistrés, sur un pied d'égalité, les moyens de prendre véritablement part aux prochaines élections.

La question du statut des partis politiques nous conduit directement à la question fondamentale de l'environnement politique dans lequel les prochaines élections se dérouleront. Vous vous rappellerez peut-être, Monsieur le Président, qu'en août de l'année dernière, l'Ambassadeur Brahimi avait fait distribuer au Conseil un projet de calendrier qui contenait une série de critères clefs que le pays devait remplir afin de pouvoir tenir des élections libres et justes, conduisant, comme l'exige l'Accord de Bonn, à un gouvernement pleinement représentatif.

Ces mesures politiques comportaient l'adoption d'une loi sur les partis politiques; l'enregistrement des partis politiques; la révision de la Loi sur la presse afin d'améliorer la protection des journalistes; la création d'une commission de surveillance des médias; un code de conduite des partis politiques; et la publication par le Gouvernement central d'instructions claires à l'intention des responsables, tant militaires que civils,

concernant leur attitude pendant la campagne électorale.

Ces mesures sont aujourd'hui à divers stades de mise en œuvre. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, la loi sur les partis politiques a été adoptée, et les partis politiques sont en train d'être enregistrés, même si le processus est lent. Une nouvelle loi sur les médias a été adoptée qui est considérée, malgré ses insuffisances, comme une amélioration majeure par rapport à la Loi sur la presse adoptée en 1992. Suite à l'adoption de la loi électorale, les autorités électorales mettent actuellement en place une commission de surveillance des médias, qui devra entrer en action 60 jours avant les élections. Un code de conduite a maintenant été approuvé par les autorités électorales et est ouvert à la signature aux partis politiques. Enfin, l'organisation d'une campagne de vérification des droits politiques est en cours de discussion entre la Commission afghane des droits de l'homme et la MANUA et nous espérons que cette campagne sera engagée dans les deux ou trois prochaines semaines.

Parmi les critères de référence pour la tenue d'élections libres et équitables, un point ressort tout particulièrement pour la majorité écrasante des Afghans : le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR). L'importance du DDR va, bien sûr, au-delà des élections proprement dites. C'est une composante capitale d'un processus plus vaste consistant à s'attaquer à l'un des legs les plus dangereux de la guerre prolongée en Afghanistan, à savoir : la persistance d'armées multiples qui mettent en péril la construction d'un État afghan viable et représentent une menace permanente à la paix civile.

Mais on ne saurait trop insister également sur l'importance du programme de DDR pour le processus électoral à court terme. De fait, les Afghans, quelles que soient leur origine géographique ou leur affiliation ethnique, ont réaffirmé à d'innombrables occasions depuis la Loya Jirga d'urgence qu'une véritable consultation électorale ne pourrait avoir lieu que si la mainmise des milices locales sur le processus politique se relâchait. L'objectif principal des élections de 2004 – à savoir le renforcement de la légitimité et de l'autorité du prochain Gouvernement afghan – serait indubitablement remis en cause si le public percevait en majorité que les élections ont été faussées par l'intimidation ou l'ingérence de militaires.

C'est la raison pour laquelle la MANUA insiste sur le fait que le DDR, tout en étant négociable, n'est pas facultatif : c'est une tâche cardinale et urgente du Gouvernement de transition. Naturellement, c'est également une tâche très complexe et délicate. Un désarmement forcé n'est pas une option en Afghanistan. Même si le Gouvernement central avait la volonté de procéder à une démobilisation obligatoire, il n'a pas les moyens de le faire. Le processus de désarmement est, par conséquent – inévitablement – un processus volontaire. Il nécessite une conjonction de facteurs comprenant : une mesure de confiance générale dans les institutions de l'État, en particulier le Ministère de la défense; la confiance des soldats et des commandants dans le caractère durable de la réinsertion; et la confiance des chefs de factions en leur sécurité future et en leur association à l'avenir politique du pays.

Comme les membres le savent, une fois terminés les projets pilotes menés de décembre 2003 à février 2004, le Gouvernement et la communauté internationale ont conclu un accord sur la phase principale de DDR, qui devra englober, d'ici juin, 40 % des forces des milices et, d'ici juillet, la totalité des armes lourdes regroupées, dans le cadre d'un dispositif fiable et sûr d'entreposage. La mise en œuvre de cet accord a toutefois connu des retards importants. L'échelon supérieur de commandement a été réticent à coopérer avec le processus pour une multitude de raisons, notamment : un manque d'équilibre dans le programme de DDR entre les formations armées rivales; les opérations de Taliban dans le sud et un manque de confiance dans les perspectives de réinsertion, y compris sur le plan politique. Certaines de ces préoccupations peuvent être prises en considération et l'ont été par le biais d'amendements apportés au cours des derniers jours dans le programme de DDR. Nous attendons dorénavant davantage de coopération de plusieurs commandants en chef, dans ce programme.

Pour ce qui est de la réinsertion politique, des discussions se tiennent, par intermittence, depuis de nombreux mois. Nous espérons qu'un accord va maintenant pouvoir se concrétiser et, ce qui importe tout autant, que cet accord entre le Gouvernement et les officiers supérieurs permettra de faire progresser les grandes priorités de l'ordre du jour national en Afghanistan : le désarmement, le renforcement des institutions nationales, l'état de droit, le respect des

droits de l'homme et la lutte contre les stupéfiants, des plus importantes.

Pour ce qui est du regroupement de toutes les armes lourdes dans les casernes, qui est un volet important du processus de DDR, le recensement fait dans tout le pays est maintenant achevé. Pour le moment, environ 3 000 systèmes d'armes en état de fonctionnement ou réparables ont été recensés. Le regroupement des armes lourdes est maintenant sur le point de commencer à Gardez et à Kandahar; il faudra environ un mois pour le mener à bien dans chaque cas. Je voudrais également souligner qu'à Kaboul, où le regroupement des armes lourdes a commencé en novembre, la FIAS espère que le regroupement de toutes les armes aura été mené à bien d'ici une semaine à 10 jours.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il n'y a aucun doute quant à l'effet positif que la tenue de véritables élections nationales aura sur la consolidation de la paix en Afghanistan. Ces élections peuvent s'avérer un moyen inappréciable d'atteindre un but essentiel, à savoir : la généralisation de la légitimité du nouvel État et le renforcement de son autorité, pour qu'il puisse s'attaquer aux problèmes persistants de l'extrémisme violent, du système des factions, des stupéfiants et de ce qui est encore un tableau bien sombre en matière de droits de l'homme. Étonnamment, peut-être, dans un pays sans tradition électorale forte, l'inscription des électeurs sur les listes a mobilisé toute la population, qui insiste pour participer au processus électoral. Cela devrait certes apaiser les préoccupations de ceux qui ont pu craindre que ces élections ne bénéficiaient pas d'une assise populaire. La dynamique est lancée et les attentes sont bien là. Ceux – et ils ne sont pas peu nombreux – qui étaient déçus, après juin 2002, par la composition du Gouvernement de transition, jugé trop peu représentatif de la nation tout entière, ont maintenant remis leurs espoirs dans les élections nationales.

Mais cette dynamique et ces attentes constituent également un poids important pour le processus électoral et le climat dans lequel il se déroulera. Comme je l'ai déjà dit, un processus qui serait perçu comme partial et faussé pourrait profondément mettre à mal l'espoir, avivé par l'adoption de la nouvelle Constitution, que les différends entre Afghans peuvent être réglés pacifiquement par des moyens politiques. Ne nous méprenons donc pas : les critères de liberté et d'équité ne sont pas des normes étrangères; elles sont une condition profondément nécessaire à la tenue d'élections qui permettront de faire progresser la paix, la stabilité et la réconciliation nationale en Afghanistan. Une grande part de la responsabilité, pour ce qui est du climat qui régnera alors, dépend certainement des Afghans eux-mêmes. En particulier les dirigeants afghans qui aspirent à l'autorité que donnent des élections nationales doivent savoir que la légitimité escomptée des résultats de celles-ci sera reliée à la légitimité du processus lui-même. Mais ce fardeau doit également être assumé par la communauté internationale.

Je terminerai, comme j'ai commencé, par la question de la sécurité, en saisissant cette occasion – peut-être la dernière – d'inviter les États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général de cette organisation et de lui permettre ainsi de s'acquitter des engagements qu'elle a pris auprès du peuple afghan. La responsabilité de la sécurité en général, et durant le processus électoral, en particulier, revient, en dernière analyse, aux Afghans, mais c'est une responsabilité que les Afghans ne peuvent pas assumer actuellement sans une aide de la communauté internationale. Une présence militaire internationale solide et étendue à tout le pays reste absolument critique pour appuyer les forces de sécurité nationales. Les mauvais génies de toujours de l'Afghanistan – le terrorisme, les systèmes de factions et les réseaux criminels – sont tout aussi actifs aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a deux ans et leur capacité de nuire à l'édification de l'État et à un processus politique digne de ce nom n'a guère été entamée. Que ce soit le contre-terrorisme, la sécurisation des élections, la lutte contre les stupéfiants ou la maîtrise des rivalités entre factions, l'aide de la communauté internationale en matière de sécurité demeure, en ce tournant critique du processus de paix afghan, ce qui fera la différence entre le succès et l'échec.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme il a été décidé lors des consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question en consultations.

La séance est levée à 10 h 50.